



Mon enfant ne veut plus entendre parler de moi

Par **jahjam**, le **15/12/2018 à 12:50**

Bonjour, Je viens vers vous pour vous posez une question. Ma fille de 16 ans qui vit avec sa mère et que je ne vois plus depuis 5 ans, j'ai toujours payé la pension alimentaire sans ne jamais avoir de nouvelles sauf pour me donner les justificatifs d'école. Elle vient de m'envoyer un message pour me dire qu'elle ne voulait plus entendre parler de moi, ne plus rien à voir avec moi, et me demande de signer un papier pour enlever mon autorité parentale et qu'elle puisse porter le nom de sa mère. Voilà ma question : comment puis je faire pour accéder à sa demande ? De ce fait, devrais-je encore payer la pension alimentaire ? Je vous remercie de votre réponse.

Par **amajuris**, le **15/12/2018 à 13:20**

bonjour, vous resterez toujours le père de cet enfant à l'état-civil. seul un juge peut retirer l'autorité parentale à un parent. seul un tribunal peut autoriser le changement de nom mais il faut un motif légitime. seul un juge peut décider que vous n'avez plus à payer la pension alimentaire. vous indiquez à la mère de votre fille qu'elle doit demander le retrait de l'autorité parentale à un juge, un simple papier ne suffit pas. salutations

Par **jahjam**, le **15/12/2018 à 13:30**

je vous remercie de votre réponse. Je vais lui transmettre de m'envoyer au tribunal

Par **amajuris**, le **15/12/2018** à **17:02**

comme votre fille est mineure, elle ne peut pas vous envoyer au tribunal. n'il appartient à sa mère de demander au JAF, le retrait de votre autorité. nsans motif légitime, votre fille ne pourra pas obtenir le changement de son nom de famille.

Par **Tisuisse**, le **16/12/2018** à **07:57**

Bonjour, n n n Par ailleurs, lorsque vous serez très âgé, si vous avez besoin d'une aide financière pour intégrer une maison de retraite, votre fille devra y contribuer. Et à votre décès, elle figurera comme héritière réservataire en même place que les autres enfants que vous auriez pu avoir. Si l'héritage est conséquent, elle sera bien contente d'en profiter, non ?